



Droit sur les produits achetés

Par Dixon

Bonjour,

Je fais partie d'une association.

J'ai réalisé il y a quelques temps (environ 5 ans je crois) l'acquisition de matériel pour la diffusion radiophonique.

Notre fournisseur a installé le matériel, l'a configuré et mis en service.

Deux appareils sont pourvus d'adresses ip, ce qui les rend contrôlables à distance.

Il arrive que notre fournisseur utilise ce biais lors de ses interventions.

Suite à une situation ambiguë,

nous aimerions savoir :

- si nous avons le droit de réclamer les mots de passe qu'il a mis, car nous ne pouvons accéder à ce matériel, ce qui nous rend dépendant de cette personne.

* si oui, serait-il possible que nous connaissions la référence juridique (selon le code concerné par cette situation) correspondant à cette situation.

- si nous avons le droit de réclamer des accessoires liés à ce matériel, qu'il ne nous aurait pas livré avec.

Dans l'attente de votre réponse,

Bien cordialement,

Dixon.